Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20261015-DE_2026_161-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 octobre 2026

Date de convocation : 06 octobre 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 29 octobre 2026

L'an, deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwénaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Madame Mauricette DIRR, et monsieur Alexis POIDEVIN,

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Monsieur Matthieu MOISSAN
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Brigitte DESRICAC

Secrétaire de séance : Denis KEURMEUR

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20261015-DE_2026_161-DE

CM 15.10.2026	Demande de subvention pour l'organisation d'une classe Arts par l'école publique	**Délibération n°2026-161**

Rapporteure : Natacha CARRO

Madame l'adjointe au Maire en charge du scolaire informe les membres du conseil que l'école publique sollicite la commune pour subventionner la classe Arts organisée pour les CP et CE1 du 18 au 20 novembre 2026 à Plogastel St Germain.

La commune prend habituellement en charge 1/3 du coût du voyage des élèves domiciliés à Jugon-les-Lacs.

Le coût par élève est de 262.35 €. La commune peut donc proposer une participation à hauteur de 85 € par élève domicilié à Jugon-les-Lacs.
Une participation de 15 € par élève non domicilié à Jugon-les-Lacs est demandé.

Le coût de la subvention pour la classe Arts 2026 s'élèverait donc à :

- 49 élèves de Jugon X 85 € = 4 165 €
- 4 élèves hors commune X 15 € = 60 €

- TOTAL de la subvention = 4 225 €

Monsieur Chihaidine HAMOUZA et Mesdames Emmanuelle BAZIN, Anne JOSEPH ne participe pas au vote car leurs enfants bénéficient de la classe Arts et Mme Joseph est accompagnatrice de ce séjour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (20 votants)

Décide,

- **De valider une subvention d'un montant de 4 225 € pour l'école publique pour l'organisation d'une classe arts pour les CP et CE1 pour 2026**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire



Gwénaëlle AOUTIN